

**Guy Peterschmitt**

1, rue des oies 68000 COLMAR  
Tel : 03 89 24 27 87  
Portable : 07 86 00 53 11  
Courriel : g.peterschmitt@calixo.net



## Israël / Palestine Quel contenu donner à notre campagne pour la reconnaissance de l'Etat palestinien

*En préambule à cette réflexion, il me semble qu'il faille au préalable partir de la situation des populations qui habitent la région de Palestine/Israël*

### **Israël Palestine, deux peuples deux identités nationales**

Depuis le démantèlement de l'Empire Ottoman et la déclaration de Balfour, l'histoire du dernier siècle de cette région Israël/Palestine a vu émerger deux peuples, deux cultures, deux sentiments fort d'appartenance à une communauté nationale, avec leurs institutions, sociales et gouvernementales, leur culture, leur histoire.

A travers les luttes sociales et politiques face à la domination coloniale britannique, dans les années 30, par la lutte contre armée contre l'occupation israélienne qui a abouti à la reconnaissance de l'OLP comme organisation de libération nationale dans les années 70, la déclaration d'indépendance de 1988, la lutte populaire de la 1<sup>o</sup> intifada, la lutte diplomatique qui a abouti à la reconnaissance internationale de l'Etat palestinien par l'ONU, l'âpre lutte quotidienne et opiniâtre de la population contre l'occupation, malgré les échecs face au soutien que des grandes puissances à Israël et à l'impunité qu'elles lui accorde, malgré les erreurs que l'on peut reprocher aux responsables politiques palestiniens qui n'ont pas su surmonter les divisions et résister à la corruption, nul peut nier l'existence d'un peuple palestinien avec son identité nationale.

De la même manière, quelles que soient les circonstances dramatiques de l'immigration massive du siècle dernier qui a donné naissance à l'Etat d'Israël, circonstances qui devront faire l'objet de réparations (aucune solution de paix durable ne pourra se présenter sans la prise en compte de la situation des quelques 5 millions de réfugiés), quelle que soit l'horreur que peut inspirer aujourd'hui la nature du gouvernement raciste d'extrême droite actuel d'Israël nul ne peut nier qu'une identité nationale israélienne s'est constituée et est une réalité incontournable.

### **1.- Deux Etats « de pleins droits » :**

L'idée de la coexistence de deux « Etats de plein droit », l'un l'Etat israélien, l'autre l'Etat Palestinien se heurte manifestement à des contradictions insurmontables :

- En matière de Défense :

Peut-on réellement penser que la coexistence de deux Etats de pleins droits puisse être stable dans le long terme avec un Etat sur armé et un Etat démilitarisé ? La réponse va très probablement de soi. Cette situation serait très instable...

Pour résoudre cette contradiction faudrait-il un seul instant imaginer de doter l'Etat palestinien d'une armée pouvant dans une certaine mesure rétablir un équilibre ? Poser la question c'est plus que probablement y répondre....

- Dans le domaine de la gestion des ressources en eau :

Peut-on penser qu'en matière de maîtrise des ressources en eau pour la population de cette région, la coexistence de deux Etats de pleins droits soit une solution ?

Une part essentielle des ressources en eau provient des régions montagneuses... situées pour l'essentiel sur le territoire palestinien.

Aujourd'hui l'Etat d'Israël avec le régime d'occupation militaire des territoires palestiniens capte la quasi-totalité des ressources en eau du sol palestinien... et la distribue de manière totalement inégalitaire, en profusion pour les populations israéliennes, soumettant la population palestinienne à un sévère et scandaleux régime de pénurie.

La coexistence de deux Etats de pleins droits en matière maîtrise de son territoire et de son sous sol inverserait cette situation... l'Etat palestinien détenant à ses conditions l'essentiel des ressources en eau de la moitié de la population de cette région. Autant la situation actuelle est inacceptable, son inverse le serait dans la même mesure... et serait pour le moins lourd de menaces de conflits permanents.

Ces deux exemples (mais d'autres aspects pourraient être envisagés sous le même angle) montrent que le concept de la coexistence de deux Etats de pleins droits, l'un israélien, l'autre palestinien aboutit à une impasse manifeste.

## 2.- Alors, un seul Etat ?

Devant cette impasse manifeste, l'idée revient à la surface qui serait « de nature à ouvrir un avenir de paix et de stabilité par l'établissement d'un Etat unique » :

Un seul Etat dit de pleins droits se heurte manifestement également à des contradictions insurmontables :

- Quel serait cet Etat ?

Le « Grand Israël »... projet caressé encore aujourd'hui par les milieux d'extrême droite israéliens. Outre la vision de régime d'apartheid que sous-tend ce projet, il reviendrait à nier l'identité palestinienne forgée au cours de la lutte du peuple palestinien pour son émancipation... et serait pour des années encore source d'un conflit sans issue.

La « Palestine historique libérée »... Sauf de rares expressions, cette revendication n'est portée ni par la population palestinienne, ni par ses représentants de tous bords, institutionnels ou non, ni par les citoyens israéliens d'origine palestinienne...

Posons simplement la question : quel israélien se reconnaîtrait dans une « Palestine libérée », quel citoyen des territoires palestiniens, motivé par la lutte pour l'égalité des droits se reconnaîtrait dans le « Grand Israël » ?

Une autre idée est qu'un seul Etat même si c'était le « grand Israël » permettrait de passer de la « lutte de libération nationale » à « la lutte contre l'apartheid » renforcée par « l'équilibre des populations » dans cet état unique.

On peut faire trois observations à ce sujet :

- ✓ En Cis Jordanie/Gaza, c'est l'occupation militaire qui est la source de toutes les discriminations.
- ✓ Les populations discriminées en Israël n'ont pas attendu, cette éventualité pour lutter contre les discriminations systémiques pratiquée en Israël contre les populations non juives. Diverses organisations juives ou non y participent. Lors des dernières élections législatives cette lutte contre les discriminations a eu une expression politique forte : la « liste commune » regroupant des organisations dites « arabes » et d'autres organisations citoyennes rassemblant des adhérents et militants citoyens ne se déterminant pas par leur religion autour d'une plate forme commune mettant en avant la question de l'égalité citoyenne dans un Israël laïque et la fin de l'occupation. Elle représente la troisième force politique au sein de la Knesset (13 députés... soit l'équivalent d'un groupe parlementaire de plus de 80 députés dans l'assemblée nationale française...).
- ✓ Enfin le parallélisme entre la lutte contre apartheid en Afrique du Sud et la situation Israël/Palestine ne semble pas pertinent :

En Afrique du Sud la lutte contre l'apartheid et pour l'égalité citoyenne avait comme préalable un sentiment historique fort de l'appartenance de la population noire à la nation multicolore d'Afrique du Sud.

En Israël/Palestine ce sentiment d'appartenir à une future « nation » ou une « future Union » sera la conséquence d'une lutte pour l'égalité citoyenne au sein de la société israélienne et la lutte contre l'occupation militaire dans les territoires palestiniens.

## 3.- Une double impasse sans issue ?

Face à cette difficulté, nous sommes tentés de nous « dégager » en rappelant que, ce qui est une évidence, « c'est aux palestiniens de choisir leur avenir »...

Pourtant le mouvement de solidarité avec le peuple palestinien ne doit pas céder à ce qui pourrait s'apparenter à une « paresse intellectuelle ».

Il importe que le mouvement de solidarité travaille à ouvrir des avenir possibles afin de donner un véritable contenu à nos campagnes, que ce soit la reconnaissance de l'Etat palestinien, la fin de l'occupation et de son expression première la colonisation... au risque, s'il ne le faisait pas, de sombrer dans une liturgie de slogans vides de sens.

Peut-être nous faut-il élargir notre horizon et notre conception traditionnelle de l'Etat de pleins droits comme seul mode de représentation d'un peuple, d'une nation.

Tout d'abord, posons-nous quelques questions :

### L'Etat palestinien existe-t-il ?

- Beaucoup de gens peuvent répondre : « oui, nous l'avons rencontré ! »
  - Son territoire de compétence est défini par le Droit International
  - Il est reconnu par la majorité des pays du monde (135 pays regroupant plus de 80% de la population mondiale)
  - Il a été admis au sein de l'ONU comme membre observateur par l'Assemblée Générale
  - Il participe à de nombreuses instances internationales liées à l'ONU
  - Il signe des accords économiques avec d'autres Etats et Unions dans le monde
  - Il dispose d'institutions démocratiques : un parlement, un gouvernement, des ministères
  - Il dispense des services à la population vivant sur son territoire (excepté les colons) : éducation, santé, économie, culture, police territoriale...etc
- Cet Etat, dans la situation actuelle est-il « autonome » ?
  - Bien sûr que non ! Il exerce ses missions sous occupation militaire du pays !
- Cet Etat est-il légitime ?
  - En effet, le peu de crédit accordé par la population palestinienne aux dirigeants du Fatah et du Hamas serait de nature à délégitimer cet Etat... C'est une fausse question : si tel était le cas, beaucoup d'Etats dans le monde seraient en danger !!!... suivez mon regard... Il ne faut pas confondre Etat et Gouvernement...
- Dans l'état de division territoriale et de rupture de continuité, cet Etat est-il viable ?
  - La discontinuité territoriale Cis-Jordanie/Gaza
    - En ce qui concerne la division territoriale entre la Cisjordanie et Gaza, elle n'est pas de nature à remettre en pas en cause l'existence de l'Etat Palestinien... D'autres pays ne se préoccupent guère de continuité territoriale pour intégrer à leur territoire les « territoires et départements d'outre mer » dans « une république une et indivisible » allant de la Calédonie à Saint Pierre et Miquelon, en passant par la Réunion et Mayotte (*au total près de 3 millions d'habitants*) sans que personne ne pose cette question !!
    - Par contre, en raison de l'occupation militaire de la Cisjordanie et du siège de la bande de Gaza, l'action de cet Etat palestinien est pour le moins rendue difficile voire impossible sur les territoires de sa compétence.
  - Le morcellement du territoire par les colonies :
    - Les colonies sont des « villes nouvelles » implantées par l'Etat d'Israël hors de ses frontières sur des terres qui ne lui appartenait pas. L'occupation militaire de la Cisjordanie, permet d'appliquer à cette population vivant sur le territoire palestinien les lois et règlements propres de l'Etat israélien, en les sortant du domaine de compétence de l'Etat palestinien. C'est ce qui définit le « statut colonial » de ces villes.
    - Seule l'occupation militaire du pays permet cette situation. La fin de l'occupation militaire de la Cisjordanie sonnerait le glas du statut colonial de ces villes, l'Etat palestinien recouvrant la maîtrise de son territoire.
    - Les populations de ces villes, quels que soient leurs nationalités seront alors soumises aux lois et règlement de l'Etat palestinien (notamment, mais pas seulement, en matière foncière, d'aménagement du territoire et de plan d'occupation des sols), paieraient l'ensemble des impôts et taxes liées à l'habitation et aux activités économiques à l'Etat palestinien.
    - Il restera bien entendu à régler la question du statut des constructions édifiées sur des terrains n'appartenant pas au constructeur et sans l'autorisation du propriétaire : selon les normes de gestion de la propriété privée, elles appartiennent au propriétaire du terrain. Les terrains volés devant être restitués à leurs propriétaire légitimes, individuel ou personne morale, il faudra adapter le statut des occupants à cette situation (achat ou location)
    - Ajoutons que la partie construite des colonies n'occupe qu'une partie souvent faible du territoire qui leur a été dévolue par les autorités d'occupation au détriment des propriétaires palestinien qu'ils soient individuels ou collectifs. La fin de l'occupation militaire abolissant le statut colonial de ces villes aurait pour première conséquence de libérer ces terres en restituant à ceux-ci la libre disposition de leur bien.
    - En ce qui concerne les exploitations agricoles de ces colonies, installée sur des terres confisquées à leurs propriétaires, la fin de l'occupation signifierait également la restitution des terres et des installations toutes édifiées illégalement et sans leur accord aux propriétaires légitimes (on pense particulièrement aux colonies agricoles de la vallée du Jourdain). Ces exploitations changeraient alors simplement de donneurs d'ordre. Les colons pourraient alors,

s'ils le souhaitent et s'ils étaient attachés à la continuation de ce qu'ils ont contribué à édifier rejoindre le collectif des salariés qui depuis le début ont œuvré au fonctionnement de ces entreprises.... bien entendu... ceci est une hypothèse théorique... mais cela signifie que s'ils décident d'abandonner leur exploitation ce sera de leur propre chef !

Les colonies ne sont donc pas de nature à créer une discontinuité territoriale impossible à gérer par un Etat palestinien libéré de l'occupation : c'est l'occupation militaire du pays qui limite les pouvoirs de gestion de l'Etat palestinien sur ces villes et leurs annexes.

Il faut ajouter l'évidence qui va de soi, mais qu'il n'est pas inutile de rappeler, que la fin de l'occupation militaire des territoires palestiniens signifie la disparition du classement du territoire palestinien en zones A, B et C, la fin de l'annexion de Jérusalem Est et l'abolition du régime de « résident de Jérusalem », le rétablissement de la liberté de circulation en Cis-Jordanie et entre la Cis-Jordanie et Gaza, et bien entendu la destruction du mur de l'apartheid.

L'occupation militaire de la Cis Jordanie et le siège de Gaza sont donc la raison première et fondamentale de l'impossibilité de l'Etat palestinien existant d'exercer ses missions. Autrement dit, l'Etat palestinien qui existe ne peut exercer ses missions en raison de l'occupation. L'impossibilité d'exercer ses missions en raison de l'occupation ne peut servir d'argument rationnel pour nier son existence.

**La campagne pour la reconnaissance immédiate par la France de l'Etat palestinien a donc tout son sens au regard des observations qui précèdent. Elle est le marqueur principal que la France pourrait utiliser pour délégitimer l'occupation militaire des territoires palestiniens et le siège de la bande de Gaza.**

Pour autant, ces considérations ne permettent pas de dépasser la double impasse de deux Etats de pleins droits ou d'un Etat unique.

Il nous faut donc aller plus loin dans la réflexion :

Il y a dans l'idée d'un Etat unique des dimensions, des espoirs et des revendications auxquelles beaucoup de palestiniens, mais également de nombreux israéliens sont attachés :

- La fin d'un conflit qui a trop longtemps duré et qui de part et d'autre coûte très cher socialement et le besoin de paix,
- L'égalité des droits entre tous les habitants de cette région,
- La liberté de circulation dans toute cette région avec l'abolition des frontières,
- Le besoin de sécurité des populations, palestiniennes comme israéliennes.

### Une utopie réaliste ?

Nous sommes entourés de grands pays modernes et de plus petits qui se présentent sous diverses formes d'unions et qui reconnaissent en leur sein l'existence d'Etats maîtrisant leur territoire en matière d'aménagement, de développement économique et social, de sécurité des populations sur le plan local, de justice de première instance et maîtrisant pour l'exercice de ces fonctions les ressources liées à l'ensemble des populations habitant leur territoire et aux activités économiques qui s'y déroulent, l'Union exerçant les compétences qui lui ont été déléguées : c'est le cas des Etats Unis, du Canada, du Royaume Uni, de l'Allemagne Fédérale, du Brésil, de l'Argentine, de l'Australie, de l'Inde, de la Russie, de la Suisse, de la Belgique... etc...etc.

Pourquoi une telle conception des institutions de cette petite région du globe où se côtoient deux peuples ne permettrait pas « d'ouvrir des possibles » ?

- Elle permettrait en tout état de cause de donner un contenu à notre demande de reconnaissance immédiate de l'Etat palestinien : pour qu'une union d'Etats existe... il faut au moins deux Etats !
- La reconnaissance de cet Etat met en avant l'exigence de la fin de l'occupation et de la levée du siège de Gaza
- A ceux qui pensent que pour qu'un Etat soit reconnu, il faut qu'il existe on peut objecter comme il a été démontré précédemment que l'Etat palestinien existe.

Il s'agirait alors de répondre aux aspirations de paix, d'égalité des droits, de liberté de circulation et de sécurité des populations sur l'ensemble d'Israël/Palestine par l'édification d'instances de gouvernance chargées d'exercer les compétences qui leur seraient déléguées, tout en respectant l'identité propre à chacun des deux peuples :

- la défense des frontières extérieures,
- la gestion des ressources en eau
- des instances juridiques communes d'appel garantissant l'égalité des droits
- une police de l'Union coiffant les instances de polices de proximité, chargée de la sécurité des populations.

... avec bien entendu des instances élues démocratiquement chargées de contrôler la gouvernance de ces compétences

On pourrait ajouter qu'une harmonisation sociale serait probablement incontournable afin d'éviter que l'un des deux pays ne se transforme en réservoir de main d'œuvre pour l'autre... l'échec de certaines Union en la matière devrait servir de leçon !...

Alors... il faut oser rêver l'impossible..., la France comme d'autres pays pourraient transformer leurs ambassades en Israël et en Palestine en consulats et ouvrir leur ambassade auprès de l'Union !

C'est ici que l'affirmation « **c'est aux palestiniens de choisir leur avenir** »... prend tout son sens, la condition étant qu'ils puissent choisir cet avenir en toute liberté... c'est-à-dire sans occupation !... et construire en toute indépendance avec leurs voisins les institutions qui correspondent à leurs aspirations.

... et c'est ici également que nos campagnes pour la reconnaissance de l'Etat palestinien, la fin de l'occupation et de la colonisation prennent tout leur sens.

C'est ici également que le vieux débat « un Etat, deux Etats » se voit complètement dépassé avec deux Etats pour deux peuples et une seule Union...

Dans une interview récente, Leïla Shaid suggérait que face à la situation nouvelle, à partir des acquis de la lutte du peuple, palestinien pour son émancipation, mais également des échecs dont il faut tirer les conséquences, il est peut-être nécessaire qu'une nouvelle génération de responsables politiques palestiniens aujourd'hui formés aux conditions du monde d'aujourd'hui émerge pour poursuivre cette lutte.

Peut-être le mouvement de solidarité avec le peuple palestinien doit-il lui aussi renouveler ses concepts et ses méthodes pour être à la hauteur de cette solidarité dont les palestiniens ont besoin pour avancer dans leur combat.

Guy Peterschmitt

Le 15/05/18

AFPS Alsace